

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 3 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 26 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme DUBOURG à M. WINTERSHEIM, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 27**

**Conseillers présents : 21**

**Conseillers votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

<p><b>17 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENATURATION DU SITE SITUÉ RUE ROGER TOZINY</b></p>
---

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement des espaces publics, la ville de Blaye va engager un programme sur la parcelle anciennement occupé par le Centre des Finances Publiques rue Roger Toziny.

Par délibération du 27 juin 2023, le conseil municipal a approuvé le plan de financement.

Ce projet a connu depuis des évolutions notamment avec l'intégration du parking situé devant l'ancien tribunal.

Ce projet consiste désormais en la renaturation global de cet espace avec :

- la démolition du bâtiment puis la création d'un parking avec intégration paysagère
- la création d'un lieu végétal et de circulation douce sur la place de l'ancien tribunal avec des objectifs de renforcement de la biodiversité et la création d'un nouvel îlot de fraîcheur dans le centre-ville.

Afin de financer ce projet, par décision n° D/2024/191, en date du 04 novembre 2024, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert (renaturation des villes – axe 2).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
		<b>Aides publiques :</b>		
Démolition	335 600,76 €	ETAT - Fonds friche (renaturation)	222 542,38 €	50%
Aménagement du site	109 484,00 €			
		<b>Autofinancement :</b>		
		Fonds propres	222 542,38 €	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>445 084,76 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>445 084,76 €</b>	

- D'encaisser les recettes correspondantes à l'article 1321 – chapitre 13 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 18 novembre 2024 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 10/12/24  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20241203-74202-DE-1-1

*la secrétaire de séance*  
*Christine HIMPENIS*



*[Handwritten signature]*

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

